



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

## **MAIRIE DE CEVINS**

166 Place du 10 août 1944  
73 730 CEVINS  
Tél. : 04 79 38 20 28  
Fax : 04 79 38 26 59

[www.cevins.fr](http://www.cevins.fr)  
[mairie.de.cevins@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.cevins@wanadoo.fr)

Cevins, le 05 mai 2021

# AVIS

## **Arnaque au domicile**

Mesdames, Messieurs,

Agissements ce jour, repérés sur St Vital.

Une personne, TRES INSISTANTE, se présente au domicile des personnes, avec une veste ARLYSÈRE (véhicule sans logo), dans le cadre des « Economies d'Énergies ».

Attention : les prétextes peuvent changer (l'année dernière, au 17 mars, une personne a réussi une arnaque en se faisant passer pour un agent de notre service Déchets et a réitéré chez un de ces voisins en prétextant vendre des thermomètres).

Par ailleurs, des « collectes » sont organisées directement sur les petites voiries pour des prétendues actions en faveur des écoles, les personnes (généralement deux) n'hésitant pas à arrêter les véhicules. Lorsque vous proposez une pièce, la personne se fait très insistante pour obtenir un billet. Lorsque vous refusez, la personne ne prend finalement pas la pièce et vous laisse repartir. Ces comportements doivent vous alerter.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir largement relayer cette information générale :

« Mesdames, Messieurs,

Des personnes malveillantes se font actuellement passer pour des agents de nos structures. La méthode est connue : se faire passer pour un professionnel (éboueurs, facteurs, pompiers, plombier, serrurier, agent de compagnie d'électricité, de gaz ou d'eau, etc.) pour tromper les victimes, détourner leur attention, profiter de leur confiance pour abuser d'elles et leur dérober leurs valeurs (bijoux, argent). C'est une arnaque de plus en plus répandue.

Personne ne peut rentrer de force chez vous, sans votre consentement. Ce ne sont pas les méthodes d'un agent public. Hors enquête des forces de l'ordre, lorsque vous refusez, un agent public devrait prendre acte de ce refus et vous ne devez pas avoir le « sentiment de vous être vu forcé le barrage que vous aviez alors établi ».

Avant de faire entrer une personne à votre domicile, assurez-vous de la présence d'un voisin et ne laissez jamais un inconnu seul dans une pièce. Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous rangez vos objets de valeur. Gardez ces quelques réflexes de sécurité en tête pour vous prémunir d'une tentative de vol ou d'un repérage préalable à un cambriolage.

Afin d'éviter toute déconvenue, des précautions indispensables sont à prendre. Tout agent se présentant à votre domicile, au nom d'ARLYSERE, du CIAS ARLYSERE, de votre mairie ou d'un autre organisme officiel (Trésor public, Engie, Véolia...) doit pouvoir présenter une carte officielle ou un ordre de mission ou un ordre d'intervention. En cas de doute, vous pouvez contacter la Police en composant le 17 ou appeler la Gendarmerie de votre secteur.

Pour rappel : l'Agglomération ARLYSERE et son CIAS sont des structures publiques. Nos agents ne sont en aucun cas habilités à percevoir des sommes de votre part, de main à main, à votre domicile. Les sommes exigibles par ARLYSERE et/ou son CIAS se font sur facture, avec émission d'un titre exécutoire, à notre effigie et à celle du Trésor Public, une fois le service ou la prestation réalisé et terminé. Dans le cas où vous souhaiteriez payer ces sommes en espèces, celles-ci doivent être remises directement à l'un de nos guichets : un reçu vous sera établi immédiatement, sur place. En aucun cas ce type de transaction ne peut se faire à votre domicile directement. Les chèques que vous établissez quant à eux sont à faire à l'ordre du Trésor Public.

Restons tous vigilants »



Le Maire

Philippe BRANCHE